

JANVIER 2018

SOLUTIONS IN GLOBAL MARKETS
CROSS ASSET | INVESTING • HEDGING • FINANCING |

LE TERME ACCUMULATEUR PERMANENT AVEC BARRIÈRE DE NON ACCUMULATION EXPORT



TERME ACCUMULATEUR PERMANENT
AVEC BARRIÈRE DE NON ACCUMULATION
EXPORT

TERME ACCUMULATEUR PERMANENT AVEC BARRIÈRE DE NON ACCUMULATION EXPORT

DESCRIPTION ET RISQUES

Votre besoin :

- Vous êtes vendeur d'un montant plafonné d'USD (acheteur d'EUR).

Votre objectif :

- Vous garantir un cours protégé bonifié par rapport au cours à terme à la mise en place du contrat tout en acceptant que cette stratégie ne soit pas un instrument de couverture certaine.

Principe :

- Le cours garanti (prix d'exercice) conclu est bonifié par rapport au cours à terme classique à la mise en place du contrat.
- En contrepartie, le montant définitif en USD qui sera vendu contre EUR à l'échéance n'est pas connu à la mise en place du contrat. Il sera compris entre zéro et un montant maximum connu à la mise en place du contrat et sera fixé selon un principe d'accumulation avec barrière suspensive (dite de non accumulation) décrit ci-après :
 - **Chaque jour de constatation** (le nombre et les dates de constatation sont définis lors de la mise en place du contrat) on compare le **prix d'exercice** fixé par l'accumulateur au **fixing BCE EUR/USD** du jour :
 - ▶ **Si le fixing BCE \leq prix d'exercice** : le nominal de l'opération est augmenté de nX USD au prix d'exercice (effet de levier: $1 < n \leq 2$)
 - ▶ **Si Prix d'exercice < Fixing BCE < Barrière de non accumulation** : le nominal de l'opération est augmenté de X USD au prix d'exercice
 - ▶ **Si le Fixing BCE \geq Barrière de non accumulation** : pas d'accumulation pour le fixing constaté.
- Le montant total acheté à terme est la somme des ventes d'USD cumulés lors de chaque constatation.

Le Terme Accumulateur Permanent avec Barrière de Non Accumulation Export est un produit financier qui présente les risques suivants :

- **Risque inhérent à l'existence d'un effet de levier** : L'Instrument Financier peut, le cas échéant, comporter un effet de levier. Ainsi le montant réellement couvert en devise est connu à l'échéance du produit. De plus, en cas de mise en jeu de l'effet de levier, vous pouvez vous retrouver en situation de sur-couverture. De même en fonction des montants couverts, la mise en jeu de l'effet de levier peut vous amener en situation de sous-couverture.
- **Risque de volatilité ou de sensibilité** : La valeur de marché de cet Instrument Financier dépend de l'estimation par le marché de la propension du sous-jacent à varier significativement (volatilité). La sensibilité du produit à ce paramètre est susceptible d'évoluer significativement, en fonction notamment du niveau du sous-jacent et du passage du temps.
- **Risque de désactivation de la couverture pour les produits à barrière** : En cas de désactivation de la couverture, vous pouvez à nouveau retrouver une situation d'absence de couverture et devoir, dans cette hypothèse, vous couvrir à nouveau à un cours dégradé par rapport au cours actuel. En ce cas, vous pourriez être amené à souhaiter mettre en place une nouvelle couverture dans des conditions dégradées de prix et de liquidité. Il vous appartient de juger si ce risque est compatible avec vos besoins de couverture.
- **Avertissement** : En cas de dénouement anticipé de votre opération de couverture, vous serez amené à payer ou recevoir une soulte en fonction des conditions de marché.

TERME ACCUMULATEUR PERMANENT AVEC BARRIÈRE DE NON ACCUMULATION EXPORT

FOREX

EURUSD

6 MOIS

À chaque constatation hebdomadaire, le montant cumulé d'USD vendu à terme est augmenté en fonction du niveau fixing de la BCE :

■ **Fixing EUR/USD ≤ 1.2000**

Le montant de votre vente à terme en USD est augmenté de 2 000 USD à 1.2000

■ **1.2000 < Fixing EUR/USD < 1.4000**

Le montant de votre vente à terme est augmenté de 4 000 USD à 1.20000

■ **Fixing EUR/USD ≥ 1.4000**

Le montant de votre vente à terme n'est pas augmenté

À l'échéance, le montant global de vente à terme d'USD (achat à terme d'EUR) sera égal à :

Montant global en USD = [(n1 x 2000) + (n2 x 4000) + (n3 x 0)] USD

n1 le nombre de constatations hebdomadaires où le fixing BCE a été inférieur ou égal à 1.2000.

n2 le nombre de constatations hebdomadaires où le fixing BCE a été entre 1.2000 et 1.4000

n3 le nombre de constatations hebdomadaires où le fixing BCE a été supérieur ou égal à 1.4000

Non accumulation :

Il n'y a pas d'incrémentation lorsque le fixing BCE devient, pour une date de constatation, inférieur ou égal à un certain cours, appelé barrière de non accumulation, déterminé au préalable dans le contrat. Alors, le principe d'accumulation est suspendu et reprend dès que le fixing BCE repasse au-dessus de cette barrière.

Sens	Vous êtes vendeur d'USD contre EUR
Départ	14/06/0N
Échéance	14/12/0N (date de valeur : 16/12/N)
Type de constatation	Hebdomadaire (si jour férié : report au 1 ^{er} jour ouvré suivant)
Nombre de constatations	27
Référence	Le fixing de la BCE (page Reuters ECB37)
Prix d'exercice	1.2000 (bonifié par rapport au cours à terme : 1.2885)
Barrière de non accumulation	1.4000
Montants cumulables à chaque constatation	2000 USD ou 4000 USD par constatation selon le niveau du fixing si et seulement si BCE < 1.4000
Montant maximum cumulable	108 000 USD, soit 4 000 USD par semaine
Montant minimum cumulable	0, si le fixing est et reste inférieur ou égale à 1.4000 à chaque constatation durant toute la durée de vie de l'accumulateur
Spot EUR/USD de référence	1.2820
Cours à terme au 14/12/0N*	1.2885

PROFIL DE DENOUEMENT A CHAQUE FIXING**

* Source: Bloomberg, SG Engineering, DATE. Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

** Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

TERME ACCUMULATEUR PERMANENT AVEC BARRIÈRE DE NON ACCUMULATION EXPORT

FOREX

EURUSD

6 MOIS

AVANTAGES

- Le prix d'exercice de l'EUR/USD fixé par le terme accumulateur est bonifié par rapport au cours à terme à la mise en place du contrat.
- Les montants accumulés à chaque période de constatation sont définitivement acquis au cours garanti (prix d'exercice) quelle que soit l'évolution future du fixing de l'EUR/USD.
- Possibilité d'effectuer des livraisons anticipées sur le montant déjà accumulé: ces livraisons se font sur la base du prix d'exercice (1.2000), impacté des points de report/déport sur la période restant à courir.
- Cette stratégie étant composée de plusieurs options, les primes des options vendues permettent de compenser partiellement, voire totalement, les primes des options achetées; de ce fait, le décaissement de prime est réduit, voire nul.

INCONVÉNIENTS

- Le terme accumulateur n'est pas un instrument de couverture certaine car le montant total de votre vente à terme d'USD n'est pas connu à la mise en place du contrat; il est compris entre 0 et 108 000 USD.
 - A chaque constatation :
 - ▶ lorsque le fixing BCE est supérieur ou égal à la barrière de non-accumulation 1.4000, vous ne cumulez rien alors que le spot vous est défavorable.
 - ▶ lorsque le fixing est inférieur ou égal au prix d'exercice 1.2000, vous cumulez le montant maximum alors que le niveau spot vous serait plus favorable (effet de levier).
 - Dans le cas où le cours spot EUR/USD baisse fortement et immédiatement et reste au dessous du prix d'exercice 1.2000 jusqu'à l'échéance, vous serez amené à vendre la totalité de vos USD au prix d'exercice sans bénéficier de l'évolution favorable de l'EUR/USD, soit une vente de 108 000 USD à un cours de 1.2000 (cependant bonifié par rapport au cours à terme au moment de la mise en place du contrat).

AVERTISSEMENTS

1. Avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, les contreparties sont invitées à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
2. Risque de crédit: conclure cette transaction crée un risque de crédit sur Société Générale, à savoir que l'insolvabilité de Société Générale peut notamment entraîner une perte totale ou partielle sur le produit.
3. Risque de marché: le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant éventuellement investi (ex : prime), voire, dans le pire des scénarii, à des pertes illimitées.
4. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables: Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger la contrepartie à payer des appels de marge, à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre la contrepartie dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner notamment une perte importante. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.
5. Risque de liquidité: Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la sortie du produit et entraîner notamment une perte importante.
6. Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – résiliation anticipée du produit: Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit dans certains cas (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et/ou (ii) la résiliation anticipée du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
7. Restrictions générales de vente: Il appartient à chaque contrepartie de s'assurer qu'elle est autorisée à conclure cette opération.
8. Caractère promotionnel de ce document: Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
9. Absence d'offre de contracter: Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni un contrat, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.
10. Risque de taux de change: Les gains éventuels peuvent être réduits ou augmentés en fonction des fluctuations des taux de change.
11. Effet de levier: Ce produit peut intégrer un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse, ce qui peut entraîner notamment la perte totale ou partielle du montant éventuellement investi.
12. Dénouement anticipé du produit: Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Société Générale de dénouer ou de proposer des prix pour des produits en cours de vie, Société Générale peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce dénouement. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

AVERTISSEMENTS

13. Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes: L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

14. Données de marchés: Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

15. Produit avec sous-jacent(s) en devise étrangère ou multidevises qui ne présente pas une protection contre le risque de change: Lorsque l'actif sous-jacent est coté et / ou libellé dans une devise étrangère et / ou , dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant éventuellement investi peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise de règlement de l'opération, sauf si l'opération inclut une garantie de change.

16. Confidentialité: Le présent document est confidentiel et ne peut être ni communiqué à un tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité) ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale.

17. Agrément: Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avis aux « US Persons » : Si vous êtes une « U.S. Person » (au sens défini par la « U.S. Commodity Futures Trading Commission ») veuillez consulter le site internet <http://swapdisclosure.sgcib.com> pour d'importantes informations concernant les produits dérivés. En effectuant des opérations sur produits dérivés avec Société Générale, vous êtes réputés reconnaître avoir lu et accepté les informations fournies sur ce site internet.

Société Générale Corporate & Investment Banking - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris - APE 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR
Société Générale is authorised by the Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution